



Séance du 09 octobre 2008

N°2008.10.A.5.1.

OBJET : MARCHÉ DE SERVICE D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE, TRANSPORT, TRI, STOCKAGE, EXPÉDITION DANS LES FILIÈRES

Le neuf octobre deux mille huit, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Étaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - M. MELIN - M. BOUGRIER
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branches : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. BOUTET
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : M. Bernard REVÊCHE

Vu les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

Considérant que l'ensemble des marchés de collecte couvrant les territoires des Communes d'Artannes sur Indre, Esvres sur Indre, Monts, Saint Branches, Sorigny et Truyes arrivent à échéance le 31/12/08 et qu'il convient par conséquent de passer un nouveau marché pour assurer la continuité du service de collecte des déchets ménagers ;

Vu les avis d'appel public à la concurrence adressés au BOAMP et au JOCE le 19/06/08 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24/09/08 de considérer comme économiquement les plus avantageuses selon les critères annoncés dans le règlement de la consultation :

- Lot n° 1 collecte en porte à porte : offre présentée par OURRY SA
- Lot n° 2 collecte en apport volontaire : offre présentée par SITA Centre Ouest
- Lot n° 3 collecte en porte à porte des déchets volumineux : offre présentée par SITA Centre Ouest
- Lot n° 4 collecte en porte à porte des déchets végétaux : offre présentée par SITA Centre Ouest

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider** le recours à la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer avec SITA Centre Ouest les marchés pour les lots n° 2 et 4 selon le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre dernier ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer avec OURRY SA le marché pour le lot n° 1 selon le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre dernier ;
- **De valider** la décision de déclarer sans suite la procédure de consultation pour le lot n° 3 au motif que ces prestations seront réalisées par la régie communautaire à compter du 1^{er} janvier 2009 suite à une réorganisation du service.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

10 OCT. 2008

Publié ou notifié le :

10 OCT. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques Durand
Jacques DURAND